



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS  
- SMITRED OUEST D'ARMOR -**

Les membres du Bureau Permanent du SMITRED Ouest d'Armor dûment convoqués le 22 Septembre 2021 se sont réunis sur le site du Quelven à PLUZUNET le 29 Septembre 2021 à 17 heures sous la Présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président.

Nombre de membres titulaires en exercice : 21

Nombre de membres présents : 17

Pas de procuration.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M.M. Éric ROBERT, Président – Yvon LE BIANIC, Vice-Président SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François PRIGENT, Vice-Président SMITRED, LANNION-TREGOR Communauté – Mme Cécile BOETÉ, Vice-Présidente SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération – Hervé DELISLE, Vice-Président, SMITRED, LANNION TREGOR Communauté - Pierre SALLIOU, Vice-Président SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération – Serge HENRY, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté – Jacques MAINAGE, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Yannick TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques ROBIN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté – Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François LE MARREC, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Claude LOZAC'H, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Renaud MERLE, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Claude LE GUYADER, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Sylvain GIRONDEAU, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Bertrand HUONNIC, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté.

ASSISTAIENT :

M.M. Jérôme MASSÉ, GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - Mme Julie LE BIZEC, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération – Dominique BARDINI, SMITRED Ouest d'Armor - Yann LACHIVER, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie TROADEC, SMITRED Ouest d'Armor - Franck LE NORMAND, SMITRED Ouest d'Armor – David TERMET, SMITRED Ouest d'Armor.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme le Trésorier Principal de LANNION.

M.M. Vincent LE MEAUX, Président de Guingamp Paimpol Agglomération – Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté – Pierre TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté – Mme Cécile AURIAC, Déléguée titulaire, LANNION TREGOR Communauté – Romuald COCADIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté – François BOURIOT, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté – Gérard QUILIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté – Mme Peggy CORBEL, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération – Franc TANGUY, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération – Michel LE CALVEZ, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération – Pierre HUONNIC, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté – Yann KERGOAT, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté – Gildas NICOLAS, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté – Yannick DUBOURG, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération – Mme Inès GONSE, Déléguée suppléante, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération – Patrick MORCET, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération – Mickaël THOMAS, LANNION-TREGOR Communauté – Thomas MICHEL, LANNION-TREGOR Communauté.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Cécile BOETÉ.

Le Président remercie l'ensemble des membres présents et excuse les membres absents.

**I - ACQUISITION DE MATERIEL DE TRAITEMENT, DE MATERIELS ROULANTS DE TRANSPORT ET DE CAISSONS POUR 2021 : « LOTS 1 A 6 » : ATTRIBUTION**

Le Président précise que par délibération du 30 Juin 2021, il avait été décidé de lancer une consultation sous la forme d'un marché en appel d'offres ouvert alloti concernant les lots n°1 à 6 de l'opération d'acquisition de matériel de traitement, de matériels roulants de transport et de caissons pour 2021.

Le Président indique que les lots n°1 à 6 de l'opération d'acquisition de matériel de traitement, de matériels roulants de transport et de caissons pour 2021 ont été ouverts lors de la Commission d'appel d'offres du 28 Juillet 2021 et que la commission d'appel d'offres réunie ce jour a retenu les offres des entreprises indiquées dans le tableau ci-après :

<b>LOTS 1 à 6</b> <b><i>Appel d'offres ouvert</i></b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANT € HT</b>
Lot n°1 : 3 chargeurs articulés	<b>Société CASE</b>	<b>495 690 € HT</b>
Lot n°2 : 1 tracteur routier	<b>Société MAN ZONE OUEST</b>	<b>80 858 € HT</b>
Lot n°3 : 1 fourgon atelier	<b>Société MAN ZONE OUEST</b>	<b>35 950 € HT</b>
Lot n°4 : Caissons à capots hydrauliques	<b>GILARD</b>	<b>16 830 € HT</b>
Lot n°5 : Souffleur plastique	<b>INFRUCTUEUX</b>	
Lot n°6 : 1 Broyeur rapide neuf ou d'occasion	<b>HANTSCH</b>	<b>330 000 € HT</b>

Cet exposé entendu,  
Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'offres de ce jour,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** pour le lot n°1 « 3 chargeurs articulés » l'offre de la **Société CASE** pour un montant de **495 690.00 € HT.**, pour le lot n°2 « 1 tracteur routier » l'offre de la **Société MAN ZONE OUEST** pour un montant de **80 858.00 € HT**, pour le lot n°3 « 1 fourgon atelier » l'offre de la **Société MAN ZONE OUEST** pour un montant de **35 950.00 € HT**, pour le lot n°4 « caissons à capots hydrauliques » l'offre de la **Société GILARD** pour un montant de **16 830 € HT**, pour le lot n°6 « 1 broyeur rapide neuf ou d'occasion » l'offre de la **Société HANTSCH** pour un montant de **330 000.00 € HT.**

- **DE DECLARER** infructueux le lot n°5 « souffleur plastique ».

- **D'AUTORISER** le Président à relancer le lot n°5 « souffleur plastique » sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché et à procéder aux règlements correspondants.

## **II - FOURNITURES DE CARBURANTS LOTS N°1 à N°8 : ATTRIBUTIONS**

Le Président précise que par délibération du 30 Juin 2021, il avait décidé de procéder au renouvellement du marché alloti concernant la fourniture de carburants.

Il s'agit d'un marché en appel d'offres ouvert alloti sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique d'une durée d'un an renouvelable trois fois par période d'une année sans montant minimum et maximum.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 Juillet 2021 pour l'ouverture des plis des lots n°1 à n°8. Au vu des analyses des offres, la Commission d'Appel d'offres réunie ce jour a retenu les candidats indiqués dans le tableau ci-après pour les lots n°1 à n°8 :

<b>LOTS</b> <i>Appel d'offres ouvert</i>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>SUR LA BASE DES MONTANTS ANNUELS ESTIMATIFS INDICATIFS</b>
<u>Lot n°1</u> : fourniture de gazole en vrac en cuve grande capacité sur le site de Pluzunet	<b>Compagnie Pétrolière de l'Ouest</b>	<b>276 441.76 € HT</b>
<u>Lot n°2</u> : fourniture de gazole non routier (G.N.R.) en vrac en cuve petite capacité sur le site de Pleumeur-Bodou	<b>Compagnie Pétrolière de l'Ouest</b>	<b>87 561.60 € HT</b>

<u>Lot n°3</u> : fourniture de gazole non routier (G.N.R.) en vrac sur les secteurs de Paimpol, Pleumeur-Gautier et Tréguier	<b>Compagnie Pétrolière de l'Ouest</b>	<b>27 807.84 € HT</b>
<u>Lot n°4</u> : fourniture de gazole non routier (G.N.R.) en vrac sur les secteurs de Guingamp et Pontrieux	<b>Compagnie Pétrolière de l'Ouest</b>	<b>8 806.16 € HT</b>
<u>Lot n°5</u> : fourniture de gazole non routier (G.N.R.) en vrac en cuve moyenne capacité sur le site de Pluzunet	<b>Compagnie Pétrolière de l'Ouest</b>	<b>86 961.60 € HT</b>
<u>Lot n°6</u> : Fourniture de fioul domestique ordinaire en vrac pour la cuve grande capacité sur le site de Pluzunet	<b>BRETECHE OUEST</b>	<b>22 289.72 € HT</b>
<u>Lot n°7</u> : Fourniture de gazole en vrac en cuve petite capacité sur le site de Pleumeur-Bodou	<b>Compagnie Pétrolière de l'Ouest</b>	<b>37 552.64 € HT</b>
<u>Lot n°8</u> : Fourniture de carburant par cartes accréditatives en station-service.	<b>INFRUCTUEUX</b>	

Cet exposé entendu,  
Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres de ce jour,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** pour le lot n°1 « fourniture de gazole en vrac en cuve grande capacité sur le site de Pluzunet », la **Société Compagnie Pétrolière de l'Ouest**, pour le lot n°2 « fourniture de gazole non routier (G.N.R.) en vrac en cuve petite capacité sur le site de Pleumeur-Bodou », la **Société Compagnie Pétrolière de l'Ouest**, pour le lot n°3 « fourniture de gazole non routier (G.N.R.) en vrac sur les secteurs de Paimpol, Pleumeur-Gautier et Tréguier » la **société Compagnie Pétrolière de l'Ouest**, pour le lot n°4 « fourniture de gazole non routier (G.N.R.) en vrac sur les secteurs de Guingamp et Pontrieux », la **Société Compagnie Pétrolière de l'Ouest**, pour le lot n°5 « fourniture de gazole non routier (G.N.R.) en vrac en cuve moyenne capacité sur le site de Pluzunet », la **Société Compagnie Pétrolière de l'Ouest**, pour le lot n°6 « Fourniture de fioul domestique ordinaire en vrac pour la cuve grande capacité sur le site de Pluzunet » la **société BRETECHE OUEST**, pour le lot n°7 « Fourniture de gazole en vrac en cuve petite capacité sur le site de Pleumeur-Bodou », la **Société Compagnie Pétrolière de l'Ouest**.

- **DE DECLARER** infructueux le lot n°8 « fourniture de carburant par cartes accréditatives en station-service ».

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés et à procéder aux règlements correspondants.

### **III - EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR - LANCEMENT DE CONSULTATION LOT N°3**

Le Président expose qu'il est nécessaire d'ajouter un lot n°3 à l'opération d'extension de réseau de chaleur délibérée le 02 Juin 2021 par appel d'offres ouvert, afin de réaliser les travaux de décâblages et recâblages nécessaires pendant l'arrêt technique programmé de novembre 2021.

Ce marché sera donc alloti comme suit :

Lot 1 : aménagements de réseau

Lot 2 : travaux d'électricité réseau

Lot 3 : travaux de décâblages/recâblages pendant l'arrêt technique programmé  
UVE

Le Président propose de lancer la consultation du lot n°3 en procédure adaptée en raison de son faible montant et représentant moins de 20 % du montant total de l'opération.

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises pour le lot n°3 en procédure adaptée.

- **D'AUTORISER** le Président à signer ce marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

### **IV - INSTALLATION D'UN BYPASS DU FLUX PLASTIQUE DES REFUS DE TRI DE COLLECTE SELECTIVE - LANCEMENT DE CONSULTATION**

Le Président expose qu'afin de purger de l'incinération le flux plastique des refus de tri, il est nécessaire d'installer un bypass du flux plastique des refus de tri au niveau de la zone logistique du centre de tri, flux qui sera transporté par FMA chez KERVAL pour la production de CSR.

C'est pourquoi, il propose de lancer un marché sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ce bypass qui va convoyer les refus de tri dans un box où ils seront collectés en vrac et rechargés en FMA. Ce marché sera lancé en appel d'offres ouvert car il pourrait, en effet, être envisagé d'autres prestations pour une captation de matières valorisables dans les refus de tri.

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises par appel d'offres ouvert.

- **D'AUTORISER** le Président à signer ce marché, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

#### **V - LANCEMENT DE MARCHÉ OUVRAGES GENIE CIVIL DES OPERATIONS D'EXTENSION IME ET DE RECONVERSION DU HALL MACHEFERS**

Dans le cadre des opérations d'extension IME et de reconversion du hall mâchefers, le Président expose qu'il est nécessaire de lancer un marché de travaux pour des ouvrages en génie civil sur le site de Pluzunet, comportant la réalisation :

- d'un bassin décanteur et d'orage de 300 m<sup>3</sup> pour la future plateforme d'entreposage des mâchefers,
- d'un silo de décantation pour réaliser le séchage ou la déshydratation de divers déchets dont les effluents de débourbeurs avant incinération,
- d'un nouveau silo pour la réception du plâtre,
- le renforcement d'un poteau de soutien du toit au-dessus de la fosse, chemisage et coulage dans du béton, suite à l'incendie d'octobre 2019.

La définition et le suivi de réalisation de ces ouvrages ont été confiés au bureau d'étude BA CONCEPTION dans le cadre d'une assistance à maître d'ouvrage, le SMITRED Ouest d'Armor assurant la gestion des interfaces avec les autres maîtrises d'œuvre de travaux de VRD ou de bâtiment.

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises en procédure adaptée d'un montant supérieur à 214 000 € HT.

- **D'AUTORISER** le Président à signer ce marché, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

#### **VI - VALORISATION DU BROyat DE BOIS (TRANSPORT ET TRAITEMENT) : LANCEMENT DE CONSULTATION**

Le Président expose qu'il y a lieu de renouveler le marché relatif à la valorisation du broyat de bois (transport et traitement), sous la forme d'un appel d'offres ouvert, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois, par période d'une année.

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la procédure de mise en concurrence des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique tel que défini ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette consultation et à procéder aux règlements correspondants.

Le Président rappelle le projet de chaufferie bois de Guingamp Paimpol Agglomération est toujours à l'étude et qu'il est nécessaire de trouver une solution avec les adhérents.

Claude LOZAC'H, Délégué titulaire de Guingamp Paimpol Agglomération précise que rien n'est décidé concernant la chaufferie bois.

Le Président demande à Jérôme MASSÉ, Directeur Technique de Guingamp Paimpol Agglomération d'apporter quelques précisions au niveau technique sur ce dossier. Jérôme MASSÉ informe qu'il y a effectivement un projet porté exclusivement par SODIAL ex. Entremont avec une chaudière de 9 MWh avec du bois de classe A. Ce bois bocage pose problème car ce bois A est déjà utilisé par les collectivités environnantes. Il précise que l'étude portée par LTC/GPA et le SMITRED n'a d'intérêt que si Entremont adhère au projet et permettrait également de travailler avec d'autres industriels.

Jérôme MASSÉ précise qu'une négociation est en cours avec Entremont et qu'une rencontre entre le Préfet des Côtes d'Armor et le Président Vincent LE MEAUX de Guingamp Paimpol Agglomération doit avoir lieu dans les prochains jours.

Le Président remercie Jérôme MASSÉ pour ses explications et espère que ce projet aboutira.

Dominique BARDINI, Directeur du SMITRED Ouest d'Armor, précise qu'une chaufferie avec du bois B avec la réglementation en vigueur serait beaucoup moins polluante qu'une chaufferie avec du bois A. C'est donc un argument majeur de dire qu'il vaut mieux faire une chaufferie de bois B avec un bon traitement de fumées qu'une chaufferie de bois A sans beaucoup de traitement. Il précise que l'industriel connaît très bien le sujet.

Le Président se félicite que l'agglomération poursuive sa réflexion et s'associe à la démarche de Guingamp Paimpol Agglomération, il se réjouit que ce projet soit toujours à l'étude.

## **VII - MARCHE DE MISE EN CONFORMITE DU SITE DE PLEUMEUR-BODOU AU BREF TRAITEMENT DES DECHETS - AVENANT N°3 AU LOT N°1**

Le Président rappelle que ce marché incluait une réfection de l'éclairage du bâtiment carton, et incluait une prestation d'éclairage pour l'extension de ce bâtiment,

extension qui a été annulée au mois de juin dernier. Il est par ailleurs demandé l'ajout d'un potentiomètre sur le variateur de désembuage du procédé de la tour d'affinage afin de pouvoir régler facilement par l'exploitant la variation de vitesse des flux canalisés vers le biofiltre lors des contrôles sur flux canalisés.

Le montant des prestations est sans incidence financière sur le prix du marché déduction faite d'une remise commerciale.

Cet exposé entendu  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant n°3 au marché tel qu'exposé ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

Le Président précise que le point suivant concernant les avenants n°14 et 15 de l'Unité de Valorisation Énergétique Valorys avec la CNIM sont reportés à une prochaine réunion suite à des problèmes administratifs.

Dominique BARDINI, Directeur du SMITRED Ouest d'Armor, informe les membres présents que la CNIM Ouest Armor va changer de nom et devenir PAPREC Énergie et Réseaux.

#### **VIII - CONTRAT DE FOURNITURE DE CHALEUR DU GAEC DES REFLETS : AVENANT N°7**

Le Président expose que le GAEC des REFLETS a changé de forme juridique et s'est transformé en SARL par acte unanime en date du 1<sup>er</sup> avril 2021, dont la dénomination sociale devient LES REFLETS DE LA PRESQU'ILE, et qu'il y a donc lieu d'acter par voie d'avenant cette transformation afin de transférer le contrat de fourniture de chaleur et ses 6 avenants conclus avec le GAEC des REFLETS à la SARL LES REFLETS DE LA PRESQU'ILE.

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant n°7 au contrat de fourniture de chaleur.

- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°7 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

#### **IX - CONVENTION DE COOPERATION SMITRED-KERVAL**

Le Président expose que la convention qui régissait les modalités de coopération entre le SMITRED Ouest d'Armor et KERVAL Centre Armor en vue d'optimiser les outils de traitement dont chacun des syndicats disposent est arrivée à échéance le 10 juillet 2021.

Le Président explique que cette coopération doit être poursuivie et renforcée au bénéfice des deux structures. Elle permet notamment des envois vers le Centre de Tri Haute Performance Ti Valo (CTHP, production de CSR) de KERVAL de déchets à haut pouvoir calorifique (refus de tri de Collecte Sélective, encombrants) libérant ainsi des capacités d'incinération à l'UVE, et des apports d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) vers le SMITRED, KERVAL ne disposant pas de capacités suffisantes pour les traiter dans ses propres installations.

Etablie en accord avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Bretagne qui encourage l'optimisation et la mutualisation des installations de traitement bretonnes, cette convention de partenariat définit les modalités administratives, techniques et financières de cette coopération.

Le Président propose de signer cette convention d'une durée d'un an, renouvelable trois fois.

Cet exposé entendu,  
Après lecture de la convention,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

**- D'APPROUVER** la convention de coopération SMITRED-KERVAL

**- D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Le Président demande à Franck LE NORMAND, responsable économique au SMITRED Ouest d'Armor de donner des précisions sur cette convention.

Celui-ci explique que le SMITRED et KERVAL ont des intérêts communs à coopérer.

Le SMITRED a besoin d'un exutoire pour les plastiques durs collectés en déchèterie pour éviter l'enfouissement, rédhibitoire en termes de coûts. Il a également, ponctuellement, besoin d'une solution autre que l'enfouissement pour des encombrants broyés notamment lors d'indisponibilité du four. Enfin, il souhaite, afin de gagner en capacité d'incinération, faire traiter ces refus de tri de collecte sélective ailleurs qu'à l'UVE dès 2022. Le Centre de Tri Haute Performance de KERVAL répond à ces problématiques en offrant une solution de valorisation matière pour ces déchets, au moins en partie. Le Centre de Tri Haute Performance dispose des capacités suffisantes pour accepter les tonnages en provenance du SMITRED.

KERVAL de son côté, dispose de tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles qui n'ont pas d'exutoire autre que l'enfouissement, à un coût là encore rédhibitoire. L'UVE du SMITRED dispose de capacité d'incinération d'OMR dont le PCI est bien adapté au four, et compte encore augmenter cette disponibilité en 2022 en réduisant drastiquement les tonnages de déchets apportés par les entreprises.

Fort de ce constat, les deux structures ont tout à gagner à collaborer, cette convention venant cadrer les dispositions de cette coopération.

## **X - CONVENTION DE COOPERATION SYSEM-SMITRED**

Le Président expose que le SYSEM, Syndicat Mixte du Sud Est du Morbihan, basé à Vannes, a décidé de moderniser son UVO (Unité de Valorisation Organique) qui traite les Ordures Ménagères Résiduelles de son territoire par tri mécano-biologique puis méthanisation et compostage. A partir d'octobre 2021 et durant environ 9 mois, son installation, qui peut traiter jusqu'à 53 000 tonnes d'OMR, sera donc indisponible. Le SYSEM recherche des solutions de traitement externes, notamment auprès des syndicats de traitement bretons.

Le Président explique que le SYSEM a proposé au SMITRED la mise en œuvre d'une coopération entre les deux structures, le SMITRED étant en capacité d'accepter en 2022 du tonnage en provenance du SYSEM. De son côté, le SYSEM sera en capacité, en 2024 lors de l'arrêt décennal de l'UVE du SMITRED, d'accepter des OMR du SMITRED. Le principe d'établir une convention de coopération entre les deux structures a été retenu.

Etablie en accord avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Bretagne qui encourage l'optimisation et la mutualisation des installations de traitement bretonnes, cette convention de coopération territoriale SYSEM-SMITRED définit les modalités administratives, techniques et financières de cette coopération.

Le Président propose de signer cette convention d'une durée de deux ans, renouvelable une fois par an.

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après lecture de la convention,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la convention de coopération SYSEM-SMITRED.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Le Président demande à Franck LE NORMAND, responsable économique au SMITRED Ouest d'Armor de donner des précisions sur cette convention.

Celui-ci explique que dans le cadre du Groupe de Travail Régional sur les installations de traitement de déchets, le SYSEM a interpellé les responsables des installations de traitement bretonnes. Le syndicat cherchait des exutoires pour ses OMR pendant l'arrêt technique de son installation de Tri Mécano Biologique qui doit durer 9 mois à partir d'octobre 2021. Pour sa part, le SMITRED, afin de réduire le PCI du four, était en recherche de tonnages d'OMR pour 2022, et souhaitait également anticiper son arrêt décennal de 2024 durant lequel il ne pourra pas traiter de déchets dans son UVE.

C'est donc en toute logique que le SMITRED et le SYSEM se sont accordés sur une convention permettant l'échange de tonnage, le SMITRED réceptionnant des OMR du SYSEM à partir de janvier 2022, le SYSEM réceptionnera en retour des OMR du SMITRED en 2024.

Sylvain GIRONDEAU, Délégué de Guingamp Paimpol Agglomération demande si le four va pouvoir accepter un apport aussi important d'ordures ménagères provenant de KERVAL et du SYSEM ?

Franck LE NORMAND répond que ceux sont des ordures ménagères avec un Pouvoir Calorifique très bas par rapport aux DIB qui ont un PCI élevé. Au contraire, ces apports sont bénéfiques pour le four.

#### **XI - ASSURANCE : SINISTRE DU 26 AOUT 2020 - VERSEMENT D'UN ACOMPTE**

Le Président expose que suite au tragique accident survenu le 26 août 2020, le SMITRED se fait assister du cabinet ROUX afin de faire valoir ses droits à indemnisation dans le cadre de ce sinistre.

A titre d'acompte à valoir sur l'indemnité définitive due dans le cadre de ce sinistre, la Société XLICE agissant par succursale française, venant aux droits et obligations de XL INSURANCE COMPANY SE, assureur de la Société CNIM, propose le versement d'un acompte de 250 000 €.

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'ACCEPTER** le versement de l'acompte de 250 000 €.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer tous les documents afférents à ce dossier et à procéder à l'encaissement proposé.

#### **XII - REMBOURSEMENT DE FRAIS D'OPTIQUE POUR UN AGENT DU SMITRED OUEST D'ARMOR**

Le Président expose qu'un agent du SMITRED Ouest d'Armor a été victime d'un accident de service le 1<sup>ER</sup> Septembre 2021. Au cours de cet accident, l'agent portait ses lunettes de vue qui se sont cassées, ce qui a nécessité un remplacement assez rapidement.

Dans le cadre de ses assurances, le Centre de Gestion 22 a pris en charge, les frais occasionnés par le remplacement des lunettes à savoir : l'intégralité du remboursement pour les verres et à hauteur de 23 € pour la monture.

C'est pourquoi, le Président propose de rembourser le prix de la monture pour la différence entre le montant de la facture de l'opticien AFFELOU et le montant remboursé par l'assurance du Centre de Gestion 22, à savoir 152.95 €.

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le paiement des frais occasionnés pour le remplacement des lunettes, à savoir 152.95 euros.
- **D'AUTORISER** le Président à procéder au règlement et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **XIII - LISTE DES PROCEDURES ADAPTEES ET AVENANTS PASSES PAR DELEGATION**

La liste des procédures adaptées et avenants passés par délégation est remise à chaque membre présent.

### **XIV - QUESTIONS DIVERSES**

#### **Communication**

Magalie QUELENN, Responsable du service communication du SMITRED présente un bilan des actions de communication de janvier à septembre 2021.

Pour les visites et les interventions scolaires, l'effet Covid se fait encore ressentir notamment pour la partie « visites » par contre, les animations en classe sont bien reparties en 2021.

Plusieurs actions spécifiques ont été menées avec notamment le retour des ateliers mensuels à l'objèterie de Buhulien, des journées de sensibilisations en déchèteries sur le compostage, des journées de sensibilisation dans les communes et lieux spécifiques (Ploumilliau, Trébeurden, caserne de pompiers de Lannion, Akadémi de EAG, Maison du Département à Guingamp, Décathlon Lannion...).

En termes d'édition, un livret d'accueil par service est en cours d'édition, un journal d'information interne a été diffusé en début d'année suivi d'un deuxième en fin d'année. Le journal Valorys en direction des habitants sera, lui, diffusé en boîtes à lettres en décembre 2021.

Deux groupes de travail vont se réunir prochainement : un pour le déploiement des Stop Pub, et un autre plus technique sur les caractérisations.

Magalie Quelenn, aborde ensuite un bilan des animations grand public.

Les Estivales des R', cette année se sont déroulées en juillet et août avec 11 dates sur des communes du littoral (Perros-Guirec, Trégastel, Trébeurden, Trestel) ainsi qu'à Callac, Guingamp et Lannion.

Le bilan est plutôt positif malgré un nombre de dates plus limité à cause de la crise sanitaire. Retour à la normale avec une 30<sup>aine</sup> de dates espérées en 2022.

Le fait majeur en 2021 est la mise en service du nouveau site internet qui se veut plus rapide, plus dynamique et plus enrichi ainsi que le développement de la communication numérique via les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Tik Tok).

Le service communication s'est engagé pour l'action « Un pas pour ma planète » organisée par Guingamp Paimpol Agglomération avec 4 animations en partenariat avec

la médiathèque de Ploëzal, la commune de Louargat et la proposition de 2 visites de Valorys sur inscription.

Cécile BOETÉ, Vice-Présidente du SMITRED, rappelle le rendez-vous des 02 et 03 Octobre prochain à savoir l'Automne des R' qui se déroulera à Lannion. Avec une 50<sup>aine</sup> d'exposants (artistes et artisans), 7 associations et institutions, des spectacles et ateliers. Une table ronde est également organisée le dimanche sur l'économie circulaire animée par Jean-Yves MENOUE et en présence de trois intervenants.

Pierre SALLIOU, Vice-Président du SMITRED tient à féliciter l'ensemble des animateurs pour leur implication.

### **Bilan incidents 2021**

Morgane DEBLANGY, responsable d'exploitation au SMITRED, présente un état des différents incidents sur l'année 2021.

- 03/08/2021 : dégagement toxique – unité ENCOMBRANT – cause : présence de bidons de différents produits toxiques.
- 21/08/2021 : départ de feu – couloir de l'unité ENCOMBRANT – cause : néon
- 17/08/2021 : départ de feu – unité ENCOMBRANT – cause : fusées de détresse
- 25/08/2021 : départ de feu – unité ENCOMBRANT (dehors) – cause : fusées de détresse
- 09/09/2021 : départ de feu – plateforme bois - cause : fusées de détresse
- 13/09/2021 : départ de feu – unité ENCOMBRANT (dehors) – cause : inconnue
- 16/09/2021 : départ de feu – Centre de transfert Minihiy-Tréguier – cause : batterie au lithium

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

**Le Président  
Éric ROBERT**